

MAINTIEN EN EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Présóa signe une convention avec Cap Emploi Oise et Aisne

Jeudi 7 avril 2022, Compiègne (60) - **Présóa, Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI), signe une convention de partenariat avec les organismes gestionnaires du Cap Emploi Oise et Aisne. Alors que la loi Santé Travail entre en vigueur (le 31 mars 2022), cette charte de partenariat local avec Cap Emploi vient renforcer la mission de Présóa de maintien en emploi des personnes en situation de handicap. C'est également l'occasion de proposer un dispositif global aux employeurs.**

Renforcer la prévention de la désinsertion professionnelle

Les Cap Emploi sont des organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public. Ils sont en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le service de santé au travail, Présóa, dans le cadre de sa mission de suivi de la santé de près de 150 000 salariés, accompagne également les personnes en situation de handicap. Présóa, accorde un intérêt particulier à éviter la désinsertion professionnelle, de ce public fragilisé, en renforçant ses actions de prévention.

Luc Baijot, Président de Présóa, Bernard Pillon, Président IPSHO Cap Emploi Oise et Christophe Tritschler, Président de l'AASIMH Cap Emploi Aisne signent une convention de partenariat jeudi 7 avril 2022, officialisant ainsi à l'échelle de ces 2 départements des Hauts-de-France, les relations de confiance et la complémentarité de leurs activités en faveur du maintien en emploi des personnes en situation de handicap.

Par cette convention, Présóa renforce ses liens directs avec des acteurs de l'insertion professionnelle de l'Aisne et de l'Oise.

Un travail de collaboration face au handicap en entreprise

Cap Emploi est au service des personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi, ou en poste avec un handicap nouveau. L'objectif de l'organisme est de leur offrir un accompagnement spécifique pour trouver des solutions adaptées afin de conserver leur activité ou faciliter leur recherche d'emploi. Les Cap Emploi développent une **expertise dans l'accompagnement et la construction de parcours** pour des publics qui nécessitent un accompagnement spécialisé et renforcé compte tenu de leur handicap, et dans l'**accompagnement des employeurs** dans leurs problématiques de recrutement et de maintien en emploi.

Avec ce nouveau partenariat, les salariés, dont la santé est suivie par le service de prévention et santé au travail Présóa, bénéficient d'un accompagnement en cas d'accident de la vie nécessitant une adaptation du poste.

Présóa compte 13 centres de santé au travail répartis sur les territoires de l'Aisne et de l'Oise. La convention permet notamment la mise à disposition de bureaux pour les intervenants Cap Emploi auprès des salariés et employeurs du territoire. Concrètement, le service de

santé au travail étudie l'impact de la pathologie sur la santé et le poste de travail et émet des préconisations. En relai, les chargés de transition ou en évolution professionnelle de Cap Emploi proposent des axes d'adaptation de travail. Toutes ces préconisations sont ensuite soumises à l'employeur.

« Ce partenariat renforcé est une vraie valeur ajoutée pour Préscoa qui dispose désormais de professionnels experts du maintien en emploi pour personnes en situation de handicap. Adapter ce partenariat sur les deux départements de l'Oise et de l'Aisne est une force que nous sommes ravis de pouvoir proposer auprès des employeurs et salariés qui nous font confiance. » explique Martin Cacheux, Directeur Adjoint en charge de la prévention et de la santé au travail.

> Journalistes, si vous souhaitez en savoir plus sur le partenariat entre Préscoa, Cap Emploi Oise et Cap Emploi Aisne, vous pouvez être mis en relation avec Martin Cacheux, Directeur adjoint en charge de la prévention et de la santé au travail de Préscoa. Contactez Léa Doucet, attachée de presse : ldoucet@prestance.com, 0 777 385 285.



De gauche à droite au premier plan: Christophe TRITSCHLER, Président de AASIMH (Cap Emploi 02), Luc BAIJOT, Président de Préscoa, et Bernard Pillon, Président de IPSHO (Cap Emploi 60) A l'arrière, de gauche à droite : David Dewez, Directeur des Services de Cap Emploi 02 Martin Cacheux, Directeur adjoint en charge de la prévention et de la santé au travail de Préscoa, Jean-François SIOR, Directeur de IPSHO (Cap Emploi 60).

A propos de Préscoa | www.prescoa.org

Issu de la fusion de trois services de santé au travail des Hauts-de-France, SMTVO, SISAT et MTA, Préscoa voit le jour en septembre 2021. Le service de santé au travail compte désormais 13 centres de santé au travail, répartis sur les territoires de l'Oise et de l'Aisne, pour suivre la santé de près de 150 000 salariés. Sa mission exclusive est d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. Son activité s'articule autour de 4 missions essentielles : conduire les actions de santé au travail dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs ; conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail ; assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur sécurité et leur santé au travail, de la pénibilité au travail et de leur âge ; participer au suivi et contribuer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.